

37



Journal

(non révisé)

Assemblée législative

Nouveau-Brunswick

L'hon. Herménégilde Chiasson,
lieutenant-gouverneur

Présidence : l'hon. Roy Boudreau

le mercredi 23 avril 2008

Deuxième session de la 56^e législature
Fredericton (Nouveau-Brunswick)

le mercredi 23 avril 2008

10 h

Prière.

M. Williams (Kent-Sud) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition ayant trait à l'exploitation minière de l'uranium. Après avoir examiné la pétition, le président la remet au député plus tard pendant le jour de séance, car celle-ci est sous forme électronique et sans signatures.

M. LeBlanc donne avis de motion 71 portant que, le mardi 29 avril 2008, appuyé par M. MacIntyre, il proposera ce qui suit :

attendu que, en 2009, le Congrès mondial acadien se tiendra à Caraquet;

attendu que notre lieutenant-gouverneur actuel est reconnu comme artiste, écrivain et dirigeant culturel acadien;

attendu que le mandat du lieutenant-gouverneur actuel prend fin en 2008;

attendu que le lieutenant-gouverneur actuel serait un représentant idéal du Nouveau-Brunswick durant l'année du congrès;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative demande au premier ministre du Canada de prolonger le mandat du lieutenant-gouverneur afin de lui permettre de représenter la Couronne et notre province à ce congrès acadien.

Conformément au paragraphe 44(4) du Règlement, M. Harrison, leader parlementaire de l'opposition, donne avis que l'intention de l'opposition est d'étudier les affaires émanant de l'opposition dans l'ordre suivant le jeudi 24 avril 2008 : 1) motion 66 et 2) deuxième lecture du projet de loi 15.

L'hon. M. Murphy, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre se forme en Comité plénier pour étudier les projets de loi 42, 32 et 34.

Le leader parlementaire du gouvernement donne avis que l'intention du gouvernement est que, le jeudi 24 avril 2008, la Chambre se forme en Comité plénier pour étudier le projet de loi 34, après quoi, moyennant le consentement de la Chambre, la troisième lecture du projet de loi 34 sera appelée.

La Chambre se forme en Comité plénier sous la présidence de M. Fraser.

Après un certain laps de temps, M. Fitch invoque le Règlement ; il soutient que le ministre de la Santé a fait ses observations sans tourner le regard vers la présidence. L'hon. M. Murphy intervient sur le rappel au Règlement. Le président du comité statue que les parlementaires doivent s'adresser à la présidence mais qu'ils ne sont pas tenus de se tourner directement vers la présidence lorsqu'ils font leurs observations.

La séance, suspendue d'office à 12 h 30, reprend à 14 h. M. Kenny est au fauteuil.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance. Le président du comité, M. Kenny, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et rapporte que le comité lui a enjoint de faire rapport des projets de loi suivants sans amendement :

32, *Loi modifiant la Loi sur le Conseil exécutif* ;
42, *Loi modifiant la Loi sur les élections municipales*.

Le président du comité rapporte aussi que le comité lui a enjoint de faire rapport de l'avancement des travaux au sujet du projet de loi suivant :

34, *Loi modifiant la Loi sur les régies régionales de la santé*.

Le président du comité rapporte aussi que le comité lui a enjoint de demander à présenter un autre rapport.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

La séance est levée à 18 h.